



SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE IMMOBILIÈRE DE NORMANDIE

SERVICE DE MÉDIATION

Un conflit avec un voisin ? Parlons-en !



Nuisances sonores, mauvaise utilisation des parties communes...
SEMINOR vous accompagne pour renouer le dialogue.

GRATUIT

NEUTRE

CONFIDENTIEL

La médiation c'est quoi ?

Un mode de résolution amiable des conflits qui vous permet de trouver vous-même des solutions à vos difficultés. C'est un processus court, qui se déroule en quelques entretiens seulement.

La médiation permet de dépasser les désaccords, de faire entendre les ressentis et de construire ensemble des solutions concrètes et durables.

Pourquoi y recourir ?

Dans un immeuble ou un quartier, la proximité peut parfois créer des tensions. Les conflits quotidiens, s'ils ne sont pas traités, peuvent s'aggraver et rendre la vie commune difficile.

La médiation permet aux personnes en conflit :

- de se rencontrer dans un cadre apaisé
- d'exprimer leur point de vue et être entendues
- de construire ensemble des solutions durables
- de préserver la relation de voisinage

Des situations fréquentes

Le voisin du dessus fait son ménage très tôt le matin, je travaille de nuit et je n'arrive plus à me reposer.

La musique de la voisine est au volume max, c'est insupportable pour moi et ma famille. »

Mon voisin dépose sans cesse des chaussures, une poussette ou des poubelles sur le palier. Je lui en ai parlé, mais rien ne change.

Comment ça se passe ?

Le service médiation se déroule en 3 temps.

À chaque étape, votre participation reste volontaire.

ÉTAPE 1

Vous nous contactez

Vous écrivez votre demande via le portail locataire ou sur l'adresse mail : mediation@seminor.fr

Ou vous déposez votre courrier auprès de votre gardien ou gestionnaire de proximité ou vous l'adrez au service relation client,
16 place du général Leclerc 76400 Fécamp

Un médiateur SEMINOR vous rappelle pour comprendre votre situation.

ÉTAPE 2

Rencontre individuelle

Le médiateur s'entretient séparément avec chaque partie pour écouter son point de vue et évaluer si la médiation est possible.

ÉTAPE 3

Rencontre de médiation

Si chacun est d'accord, une rencontre commune est organisée (1 à 2h).

Le médiateur accompagne le dialogue et la recherche de solutions.



Qui sont les médiateurs ?

Des salariés SEMINOR formés à la médiation, qui interviennent en toute neutralité :

- > ils ne prennent pas parti
- > ils sont tenus à la confidentialité
- > ils facilitent le dialogue sans imposer de solution

UNE DIFFICULTÉ DE VOISINAGE ?

Déposez votre demande : mediation@seminor.fr

Au siège de Seminor : 16 place du Général Leclerc 76400 Fécamp

ou dans l'un de nos bureaux de proximité :

- Blangy-Sur-Bresle (Résidence Camp Comtois, Immeuble Bleuets 43 - 1 rue Henri Becquerel)
- Bolbec (Résidence Bon Séjour - 14 Bis avenue Foch)
- Darnetal (Résidence Tiers, Bureau Seminor - Immeuble AB - 1 rue Louise Michel)
- Fécamp (Résidence Saint-Benoist - Bureau Seminor - Immeuble Florence, rue de la Vieille Europe)
- Gournay-En-Bray (Résidence Les Jardins de Jouvence, Immeuble Occitanie - 82 avenue Pasteur)
- Hautot-Sur-Mer (Immeuble Vancouver - Les Basses Terres - 1 rue de la gare)
- La Hague (Résidence Les Clos Clairs - place du Chêne centenaire)
- L'Aigle (Résidence de l'Horloge - Immeuble Farman, logt 1 - rue l'abbe Girard)
- Saint-Romain-de-Colbosc (Résidence Jean Pellot - rue Dubois)
- Touques (Bureau Seminor, Immeuble Balzac - 11 rue Speyside)
- Yvetot (Résidence Le Phénix, Immeuble Jade - 17 rue Pierre Jean de Béranger)

**La sérénité
n'a pas de prix,
ce service est gratuit.**

Réservé aux locataires

